



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture de la zone de production de coquillages vivants de Grandcamp-Maisy

Caen, le 24/01/2023

En raison de la présence de norovirus, la pêche, le ramassage, le transfert de coquillages filtreurs de taille marchande, ainsi que l'expédition et la commercialisation de tout coquillage en provenance de la zone de production n° 14-160 « Grandcamp-Maisy Est » ont été interdits par l'arrêté préfectoral n° 2023-01 du 13 janvier 2023.

Le retour à des conditions favorables en termes de santé humaine permet aujourd'hui, de lever l'ensemble des restrictions qui s'appliquait à cette zone.

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Direction départementale
de la protection des populations**